



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 69 - JUIN 2012

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2012177-0003 - Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M Jean Marc SANCHEZ, directeur de la réglementation et des libertés publiques	1
Arrêté N °2012177-0004 - Arrêté portant délégation de signature à M. Joel PEREZ, chef du service interministériel de défense et de protection civile	3

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupements fonctionnels GSO

Arrêté N °2012173-0007 - Arrêté préfectoral portant liste d aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention	5
Arrêté N °2012173-0009 - Arrêté préfectoral portant liste d aptitude des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques	7

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Mission des Politiques interministérielles

Pilotage interministériel

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04 68 51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°
modifiant la délégation de signature accordée à M. Jean-Marc SANCHEZ,
Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René BIDAL Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011325-0006 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2011325-006 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur, la délégation de signature conférée par le présent arrêté sera exercée par :

• **Mme Mireille CARTEAUX**, attachée principale, chef du bureau des usagers de la route et de l'administration générale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par :

- M. Jean-René LENOIR, attaché, adjoint au chef de bureau ;

- Mme Catherine VILE, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section administration générale ;

- Mme Talia CURUKSU, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section cartes grises ;

• **Melle Muriel MOLINER**, attachée, chef du bureau de la nationalité française et des étrangers, à l'exclusion des décisions visées au II-2-1 (mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière) et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci par :

- Mme Maëva CORNETTE, attachée, adjointe au chef de bureau, chef de la section titres de séjour;

- Mme Danielle DELCROS, attachée, adjointe au chef de bureau, chef de la section asile, éloignement et contentieux des étrangers, et, en cas d'absence du chef de bureau, pour l'ensemble des attributions dudit bureau ;

- Mme Karine TARTAS, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau, en l'absence du chef de bureau et des chefs de section ;

- M. Didier SARTRE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau, chef de la section cartes nationales d'identité, passeports et naturalisations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par M. Olivier FORMA, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de section. "

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 25 juin 2012

LE PRÉFET

René BIDAL

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFECTURE

Mission des politiques interministérielles

Pilotage interministériel

Réf : M-H SAUVAGEOT

☎ :04.68.51.67.60

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant délégation de signature à M.Joël PEREZ,
Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la Défense ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 83-321 du 20 avril 1983 relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire ;
- VU le décret n° 85-1174 du 12 novembre 1985 modifiant le décret n° 83-321 susvisé ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M.René BIDAL Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU la circulaire du Ministre de l'Intérieur n° 0363/C du 18 décembre 1987 ;
- SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Joël PEREZ, attaché principal, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, en ce qui concerne les documents suivants :

- la correspondance courante relative à l'organisation et au fonctionnement de ce service,
- les accusés de réception et bordereaux d'envoi,

- les copies et extraits de documents,
- les affectations individuelles de défense,

à l'exception des arrêtés, documents comportant décision, ou mesures à implication budgétaire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PEREZ, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article premier du présent arrêté sera exercée par Mme Muriel SORIANO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef du SIDPC.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 25 juin 2012

LE PRÉFET,

René BIDAL



Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

**portant liste d'aptitude des personnels aptes
à exercer dans le domaine de la prévention**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la légion d'honneur,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention modifié ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention est la suivante :

Niveau	NOM Prénom	Grade	Statut	Date ⁽¹⁾	Abrégé	Affectation
<u>DIRECTION :</u>						
PRV 2	SALLES-MAZOU Jean-Pierre	Col	SPP	2011	11120	DD SIS
PRV 3	GRISOT Thierry	Lcl	SPP	2009	11143	DD SIS
PRV 2	LANDRIEU Christophe	Lcl	SPP	2009	11147	Chef de grpt
<u>PRÉVENTIONNISTES DU SERVICE PRÉVENTION :</u>						
PRV 2	SEAU Philippe	Cdt	SPP	2009	11134	S. Prévention
PRV 2	BRARD Alain	Cne	SPP	2010	11121	S. Prévention
PRV 2	PARIS Aurélien	Cne	SPP	2011	11169	S. Prévention
PRV 2	BAQUÉ Michel	Ltn	SPP	2011	11148	S. Prévention
PRV 2	CADÈNE Pascal	Ltn	SPP	2011	11131	S. Prévention
PRV 2	COSTÉ Jacques	Ltn	SPP	2009	11173	S. Prévention

PRV 3	COSTE Christian	Lcl	SPV	2011		S. Prévention
PRV 2	PETER Didier	Ltn	SPV	2009		S. Prévention
PRÉVENTIONNISTES DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX :						
PRV 2	FRÉDÉRICH Thierry	Cdt	SPP	2010	11142	G. Centre
PRV 2	HULLO Fabien	Cne	SPP	2011	11159	G. Nord
PRV 2	CADÈNE Alain	Ltn	SPV	2009	11179	G. Sud
PRV 2	MARTIN Marie-Aude	Ltn	SPP	2011	11111	G. Sud
PRV 2	PLA Thierry	Ltn	SPP	2010	11176	G. Ouest
PRÉVENTIONNISTES DES CIS :						
PRV 2	MORELLI Christophe	Cne	SPP	2009	10203	Argelès
PRV 2	MOURETTE Laurent	Cne	SPP	2012	11157	Canet
PRV 2	PAGÈS Denis	Cne	SPP	2011	10256	Salanque
PRV 2	SOBECKI Céline	Cne	SPP	2011	11193	Perpignan Sud
PRV 2	CYPRIEN Olivier	Ltn	SPP	2012	11118	Perpignan Nord
PRÉVENTIONNISTES DU SERVICE PRÉVISION :						
PRV 2	TABA Pascal	Cdt	SPP	2010	11154	S. Prévision
PRV 2	GARCIA Antoine	Expert	SPV	2011		S. Prévision
AUTRES FONCTIONS :						
PRV 2	BROU Nicolas	Cdt	SPP	2012	11100	S. Opérations
PRV 2	COMMES Jean-Claude	Cdt	SPP	2011	11141	G. Sud
PRV 2	DI-BARTOLOMÉO Olivier	Cdt	SPP	2011	11189	Perpignan Nord
PRV 2	OLIVE Robert	Maj	SPP	2009	16569	Argelès
PRV 2	TRANI Alexandre	Cdt	SPP	2009	11153	S. Formation

⁽¹⁾ DATE : année de la dernière FMA ou formation PRV

S. service / G. groupement

Article 2 : L'arrêté n° 2012060.0003 du 29 février 2012 portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,





PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes
à intervenir dans le domaine de la spécialité
des risques chimiques et biologiques

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la légion d'honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Risques Chimiques (RCH) et biologiques (BIO) est la suivante :

NIVEAU	FONCTION	NOM PRÉNOM	ABRÉGÉ	CIS D'ORIGINE
RCH4	Conseiller Technique Départemental	BROU Nicolas	11100	SDIS
RCH3	Responsable Départemental Chef de CMIC	COMMES Jean-Claude	11141	G. Sud
	Conseiller Technique Départemental Risques biologiques	MERCIER Bruno (médecin-chef)	11180	SDIS
	Conseiller Technique Adjoint Risques biologiques	BOLTE Jean-Louis (médecin)	11155	SDIS
	Conseiller Technique Adjoint Risques biologiques	BENAZET Sylvie (pharmacienne)	11110	SDIS

Adresse Postale : 1, rue du Lieutenant Goubault – BP 19935 – 66962 Perpignan Cédex 09

Téléphone : ⇒ Standard : 04.68.63.78.18 ⇒ Secrétariat : poste 62.58

Arrêté N°2012173-0009 - 25/06/2012

RCH4	Conseiller Technique	LANDRIEU Christophe	11147	SDIS
RCH3	Chef de CMIC	BRARD Alain	11121	SDIS
RCH3	Chef de CMIC	BUREAU Yannick	11130	SDIS
RCH3	Chef de CMIC	HURAU Dominique	11152	G. Ouest
RCH3	Chef de CMIC	MARTIN Marie-Aude	11111	G. Sud
RCH3	Chef de CMIC	SEAU Philippe	11134	SDIS
RCH3	Chef de CMIC	TRANI Alexandre	10213	SDIS
RCH2	Chef de cellule	BOLTE Stéphane	11124	Perpignan Nord
RCH2	Chef de cellule	BRUNET Guillaume	10253	Saint-Cyprien
RCH2	Chef de cellule	HULLO Fabien	11159	G. Nord
RCH2	Chef de cellule	MORELLI Christophe	10203	Argelès
RCH1	Chef de cellule	PAGES Denis	11128	Salanque
RCH2	Chef de cellule	SALLES Jérôme	11178	SDIS
RCH2	Chef de cellule	SOBECKI Céline	11193	Perpignan Sud
RCH2	Chef de cellule	TABA Pascal	11154	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	ALVAREZ Jacques	16571	Font-Romeu
RCH3	Chef d'équipe d'intervention	BEURAIN Jacques	16559	Argelès
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BECUE Bruno	16536	Argelès
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BES Frédéric	16561	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BONET Jérôme	14557	Perpignan Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BOYER Marc	16574	Perpignan Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BRUNET Guillaume	10253	Saint-Cyprien
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CADENE Alain	11179	G. Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CARUEL Daniel	11231	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CAMBORDE Olivier	16562	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CHARPENTREAU Pascal	11257	Port-Vendres
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	COISSAC Stéphane	16563	Argelès
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	DELSOL Jean-Marc	16524	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	DUTARD Didier	16564	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	FITA Daniel	16525	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	FOSSE Jean-Marie	16565	Saint-Cyprien
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	GALY Daniel	13522	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	GARRABE Xavier	10424	Font-Romeu
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	GRIZAUD Nicolas	13523	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	HULLO Fabien	11159	G. Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	JEREZ Franck	10224	Font-Romeu
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	LACROIX Didier	13526	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MARGOUET Patrick	16566	Perpignan Nord
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MARTY Jean-Claude	16567	Salanque
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MOURETTE Laurent	11157	Canet
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	NOËLL Philippe	16568	Saint-Cyprien
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	OLIVE Robert	16569	Argelès
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	PARIS Aurélien	11169	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	PECH Patrick	10248	Rivesaltes
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	PERELLO Régis	16570	Perpignan Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	PEREZ Raymond	13528	Le Barcarès
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	SERRE Sébastien	13531	Perpignan Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	TIGNERES Jean-Yves	11109	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	VILARDELL Jean-Pierre	14600	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	ALVAREZ Marie-Laure	14551	Font-Romeu
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	AUTIE Marc	13518	Canet
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BARRERE Florent	11243	Argelès
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BEDRIGNANS Nicolas	16547	Font-Romeu
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BERNADES Laurent	16572	Cerbère
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BISE Mickaël	16585	Argelès
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BONNET David	11205	Perpignan Sud
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BOUCHAN Olivier	16573	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CALATAYUD Norbert	16575	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CANO Gérard	16576	Argelès

RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	FLANDRE Renaud	16578	Perpignan Sud
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	ISSANCHOU Franck	13525	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	JACQUET Olivier	13508	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	JEANGUYOT Laurent	16579	Rivesaltes
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	LE MAGOUROU	16513	Banyuls
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	MARTI Marc	14567	Saint-Cyprien
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	PLA Thierry	11176	Prades
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	PORTA Yvon	13532	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	PUJOL David	16514	Rivesaltes
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	REVELLES Xavier	14626	Perpignan Sud
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	RIBEILL Jean-François	16580	Font-Romeu
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	RIBERA Marc	16581	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	RULL Rémy	10207	Banyuls
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	SALOM Bruno	16582	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	SALVAT Florian	16505	Rivesaltes
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	SAUTROT Sébastien	14611	Salanque
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	TARRIDAS Jean-Bernard	16541	Saint-Cyprien
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	TENA Didier	16583	Font-Romeu
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	VILLALONGUE Christophe	11254	Perpignan Nord
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	MITRIOT Pascal	16584	Palau

Article 2 : L'arrêté n° 2011339.0005 du 5 décembre 2011 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,



René BIDAL